

GESTION FORESTIÈRE DOUCE ET PARTICIPATION CITOYENNE >>> 11, 12 et 13 mai 2012 à Die (26)



GENÈSE DE LA RENCONTRE

Depuis 2008, au sein de l'association RELIER, le Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF) organise des rencontres rassemblant des acteurs du milieu forestier et rural pour témoigner d'alternatives forestières, confronter les pratiques, provoquer le débat et construire des propositions innovantes. Ces rencontres sont un moment d'échange entre initiatives locales disséminées partout en France et un outil pour amorcer, développer, amplifier des actions de soutien à ceux et celles « qui font » en milieu forestier.

Pour cette septième rencontre du RAF, les organisateurs ont souhaité donner plus largement encore la parole à toutes les personnes qui, indirectement, par leurs décisions (politique, consommation, épargne, acte de gestion, etc.) influencent les actions en forêt. Les six rencontres précédentes, plus orientées sur des visites de terrain, ont mis en évidence que le clivage entre forestiers et non forestiers, culturellement très marqué, est un frein fort à un changement global du mode de relation de l'homme avec la forêt. Il en est ressorti que l'implication et la prise de position de tous, bien au-delà du petit cercle des initiés, est nécessaire à une réelle appropriation de l'orientation des territoires.

UN TERRITOIRE ADAPTÉ

En Drôme, le Vercors fut un haut lieu de la résistance durant la seconde guerre mondiale. L'éducation populaire y a pris naissance durant ces années difficiles. Aujourd'hui encore, on trouve en Drôme de très nombreuses initiatives militantes et engagées avec, par exemple, une agriculture biologique très développée (20% de la production labellisée). Y résident le siège de Terre de Liens, autre aventure collective née de RELIER pour permettre la participation citoyenne sur la question de l'accès à la terre, ainsi que Dryade, partenaire local de cette rencontre, qui expérimente des micro-filières locales participatives pour le bois bûche en réunissant propriétaires, forestiers et consommateurs. La force de résistance et de proposition qui s'exprime ici est une énergie que les organisateurs ont voulu partager avec les acteurs alternatifs de la forêt et du bois disséminés partout en France.



FORÊTS VIVANTES ET CITOYENS HEUREUX

Cette rencontre a donc été chaleureusement accueillie sur ce territoire. Alternant des temps de plénière, des ateliers, des visites et des moments de détente, elle a proposé des modes de participation variés pour libérer la parole et faciliter les échanges. Certains sujets sont alors apparus comme le cœur concret des projets pour le développement de la gestion douce et sociale des forêts :

- **Pour la propriété :** Comment maintenir à très long terme, au moyen d'engagements mutuels et d'actions citoyennes, la pérennité d'une gestion respectueuse des espaces forestiers ?
- **Pour la gestion douce :** Comment prévoir, sur une longue durée, la formation des propriétaires, des usagers, des élus, des intervenants en forêt et des citoyens concernés ?
- **Pour le travail en forêt :** Comment repositionner le travail du bûcheron au cœur des interventions ? C'est lui qui est le plus souvent en forêt, qui la connaît bien, surtout s'il est entrepreneur localement installé. Comment transformer son métier d'exécutant en « éco gestionnaire récoltant forestier » ?
- **Pour les usages, dont l'habitat et le chauffage :** quelles pistes les plus locales, avec des technologies performantes, simples et efficaces pour mettre en œuvre les transitions écologiques et énergétiques ?

Toutes les réflexions exprimées et reportées dans ces actes sont liées par le souci du respect envers la nature, par la reconnaissance de la beauté et de la noblesse des métiers de la forêt et du bois et par l'humilité devant la longévité des arbres. Car, comme l'a si bien dit un ethnobotaniste local : chaque printemps, par ses rameaux nouveaux, l'arbre invente l'immortalité.

PLENIÈRE D'INTRODUCTION

MEGA CHAUFFERIE AU BOIS : VIGILANCE SUR LA RESSOURCE !

Intervention de Frédéric Jean, administrateur de la FRAPNA* Drôme

*FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature. Cette fédération regroupe 30 associations sur la Drôme, soit près de 1000 adhérents.

Frédéric Jean rappelle qu'en 2010, le slogan : «En France, on n'a pas de pétrole mais on a du bois» a commencé à faire des émules et que les projets de grosses chaufferies bois se sont multipliés sur le territoire : Tricastin (26), Grenoble (38), Gardanne (13) par exemple. Il interpelle ainsi sur l'avenir des forêts françaises en lien avec ces projets. Il précise également que la tailles des coupes en forêt s'agrandit de façon accélérée depuis une dizaine d'années suite à la mécanisation des exploitants forestiers, mécanisation fortement soutenue par les pouvoirs publics.

Un cas concret : la chaufferie Biomasse du Tricastin

Dans les années 1970, sur une idée originale du Conseil de l'énergie Atomique, l'Etat propose aux collectivités de valoriser une infime quantité des eaux chaudes de l'usine d'enrichissement d'uranium d'AREVA Tricastin. En 1983, le Conseil général de la Drôme, finance et gère un réseau de chaleur sur la commune par l'intermédiaire d'un syndicat mixte, le SMARD. Ce réseau de chaleur est aujourd'hui utilisé pour chauffer des logements sociaux (environ 2400 foyers), des serres agricoles (41 hectares) ainsi que « La ferme aux crocodiles ».

De 1983 à 2010, cette affaire a coûté très cher au département, qui a dû se substituer au syndicat et lui apporter une aide de 44 millions d'euros.

A partir de fin 2012, l'usine utilisera une nouvelle technologie d'enrichissement d'uranium par centrifugation, qui ne produira plus d'eau chaude valorisable. Cette ressource va donc disparaître, le réseau reste et les utilisateurs aussi ! Afin de ne pas créer de rupture dans l'approvisionnement d'eau chaude, le Conseil général a confié à une entreprise délégataire la réalisation et l'exploitation d'une centrale à cogénération fonctionnant à partir de biomasse bois, associée à une

chaufferie gaz auxiliaire. Ironie de l'histoire, la centrale sera réalisée en partenariat avec une autre entité d'Areva et sera située à proximité du site d'Areva Tricastin, lui-même raccordé au réseau de chaleur.

Des questions

Pour les responsables du département, il existe une réelle opportunité économique, puisque l'installation bénéficiera d'un tarif préférentiel d'achat d'électricité pour une durée de 20 ans. De manière plus large, l'utilisation de la biomasse pour alimenter les chaufferies est une opportunité financière qui génère de nombreux projets sur tout le territoire français. La chaufferie biomasse du Tricastin devrait utiliser 50% de plaquettes forestières sur une consommation totale de 150 000 tonnes de bois par an. En Drôme, une autre grosse centrale est en projet sur Laveyron qui consommera 200 000 tonnes de bois par an... A titre indicatif, 200 000 tonnes de bois équivaut en moyenne dans la Drôme au bois présent sur environ 1000 ha de forêt. D'autres projets plus gros encore sont prévus autour de ces équipements sur le quart sud-est de la France. Cette consommation de bois cumulée ne tient aucun compte sérieux des potentialités de nos forêts.

D'où viendra ce bois ? Personne ne sait vraiment quelle quantité est disponible localement ni quel est le taux de renouvellement

de la forêt, la quantité de biomasse agricole ou industrielle complémentaire étant évaluée statistiquement, de manière grossière. Le CEMAGREF, qui avait participé à l'étude du réseau de chaleur existant, apporte sa caution en estimant que «sur 12 départements dans un rayon de 120 km du Tricastin il y a un gisement de 1 million de tonnes de bois par an, soit 7 à 8 fois les besoins du projet».

Cette demande de bois vient en concurrence avec les acheteurs du marché actuel (producteurs de piquets du nord-Drôme, papeteries...). Quelle sera l'incidence sur les autres acteurs économiques dépendant de cette filière ? Fibois 26-07 estime trouver 80 000 tonnes de bois par an sur le secteur sud de Rhône-Alpes en plus des quantités nécessaires aux chaufferies locales. Un autre regroupement de professionnels du bois, l'ABSRA, prétend trouver le même tonnage dans un rayon de 50 à 120 km. Les chiffres fournis dans la «Contribution du comité bois énergie dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie Rhône-Alpes» de février 2011, sont loin de permettre l'alimentation des équipements prévus.

Le 14 juin 2012, le Préfet a tranché dans l'arrêt d'autorisation d'exploitation de la centrale : 80% de la biomasse devra provenir des territoires situés dans un rayon de 80 km autour de la centrale, le reste dans un rayon de 200 km.

Quel sera le mode d'exploitation des mas-

Département	Production actuelle Tonne/an	Tendanciel 2020 Tonne/an	Volontariste 2020 Tonne/an
Ain	29215	55000	147500
Ardèche	3900	28900	53900
Drôme	1000	26000	51000
Isère	30.000	70000	150000
Loire	1.710	56800	94400
Rhône	6880	25000	88000
Savoie	2325	22300	62300
Haute Savoie	3700	23700	55700
Rhône Alpes	78730	307700	702800
Rhône Alpes (ktep/an)	26	100	232
Production supplémentaire (ktep/an)	0	74	206

Chiffres issus d'une expertise collective des acteurs de la filière forêts bois animée dans les départements par la DRAAF et les DDT.
Voir rapport, p. 54 ou sur le site de la FRAPNA Drôme

sifs boisés ? Ce projet ne risque-t-il pas de bloquer la réalisation de petites unités locales de production de chaleur écologiquement souhaitables ?

Cette nouvelle unité de production ne risque-t-elle pas d'être une nouvelle fuite en avant ? Avec quel bilan pour les forêts drômoises, l'environnement et les contribuables ? La FRAPNA Drôme et ses partenaires ne renoncent pas à empêcher la surexploitation sauvage de nos massifs et appellent à une mobilisation citoyenne.

DU MANQUE DE CONNEXION ENTRE LA GESTION FORESTIÈRE ET LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Intervention de Clément Dodane, chercheur post-doctorant en géographie à l'Université de Lyon.

Clément Dodane insiste dans sa présentation sur les enjeux sociétaux et territoriaux des forêts de France. Cet exposé, très chiffré, a permis d'amorcer le débat sur le sens à donner à toutes ces informations. Qui sont les propriétaires des forêts actuelles ? Comment les mobiliser pour favoriser l'activité en forêt ? Comment faire prendre conscience aux acteurs forestiers des menaces que représente la mécanisation pour le patrimoine forestier ?

Synthèse de l'intervention

Entre 1945 et 2010, la superficie des forêts françaises s'est accrue de 5,4 millions d'hectares, passant de 10,8 à 16,1 millions d'hectares. Ce processus de reforestation a conduit à dessiner une nouvelle géographie des sylves françaises en faisant émerger de nouveaux territoires forestiers dans le Massif Central, les Alpes du Sud et les Préalpes de Provence, les Corbières, etc. Ainsi, il existe des différences régionales, entre des zones géographiques de vieilles traditions forestières et celles où la dynamique forestière est récente et particulièrement exacerbée. La reforestation tient en premier lieu aux changements socio-économiques qui ont affecté les milieux ruraux depuis le milieu du XIX^e siècle et surtout depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (déprise agricole, exode rural, etc.). Elle est à l'origine de deux types de nouvelles forêts, d'une part les nouvelles forêts résineuses ayant principalement pour origine le Fonds Forestier National – 2,3 millions d'hectares plantés presque uniquement en conifères - et d'autre part, les nouvelles forêts spontanées nées d'un processus de recolonisation naturelle. Cette forêt conquérante est avant tout celle des particuliers.

C'est dans ces ensembles territoriaux, où l'utilisation du sol a radicalement changé en 60 ans, que se concentrent les difficultés en matière de gestion (micropropriété forestière, « explosion » du nombre de propriétaires forestiers privés, absence de culture forestière chez les nouveaux propriétaires, problèmes de desserte pour des forêts subies plus que voulues, fermeture du paysage, contestations des résineux). Dès les années 1960, Henri Mendras, sociologue spécialiste de la paysannerie rurale, avait annoncé la fin des paysans dans la forêt. Par héritages successifs, la forêt quitte le monde paysan pour se répartir dans toutes les catégories socio-professionnelles et notamment chez les retraités. Ce constat social met en évidence une dissociation nette entre activité agricole et forêt.

La forêt privée appartient désormais à 3,9 millions de propriétaires forestiers, dont une majorité possède une minorité des surfaces. La France se trouve dans une situation unique au monde. Globalement, la gestion des forêts privées françaises fait défaut. Une majorité de petits propriétaires forestiers n'est pas motivée à faire acte de gestion ou

“ La forêt des uns n'est jamais exactement la forêt des autres. ”

Arnould 2001

à réaliser des coupes de bois (la motivation est proportionnelle à la surface possédée). Pour remédier à ce problème, la stratégie des organismes d'aide à la forêt privée se focalise sur la motivation des propriétaires forestiers actuels. Or, les marges de progrès sont limitées car l'ensemble du système est échaudé sur un nombre beaucoup trop limité de propriétaires forestiers réellement motivés (environ 1%). En réalité, seuls les propriétaires forestiers privés possédant plus de 25 hectares d'un seul tenant sont tenus de mettre en place un Plan Simple de Gestion, censé attester de la gestion durable de leur propriété boisée selon la loi. Mais dans la petite et la moyenne propriété privée, celle-ci est inopérante, n'étant pas en mesure de stimuler suffisamment la gestion.

Dans les campagnes renaissantes, l'arrivée de nouveaux habitants, tels les retraités et les urbains, marque la différence avec l'ancienne société paysanne. Une évolution s'opère petit à petit, qui privilégie des sylves créatrices de patrimoine, productrices de paysages de campagne comme contrepoids à la ville, à des espaces boisés dédiés à la valorisation économique du bois. En même temps, certains acteurs locaux refusent le fatalisme d'une forêt non gérée qui ne servirait pas les intérêts d'une communauté sur son territoire, mais pour ce faire les paradigmes tradition-

nels devront être dépassés. Il importe de réfléchir, d'ores et déjà, à de nouvelles formes de durabilité pour les nouvelles forêts. Il est donc nécessaire de trouver d'autres moyens d'action et de nouveaux cadres territoriaux d'application qui sont au cœur d'une démarche de réflexion territoriale.

LA SUITE EN DÉBAT

Après les interventions, suivent plusieurs témoignages, où se mêlent incompréhension, douleur, et inquiétude. Ainsi Joël, charpentier, relate une expérience en Ardèche où un débardeur mécanisé a détruit en quelques minutes des murets tenant des terrasses et entretenus depuis 3 générations. Quelques propriétaires font aussi part de leur inquiétude de voir les forêts de leur environnement coupées suite à une vente, et de leur scepticisme face à une tradition de coupe tous les 30 ans sans questionnement. Une ignorance que Pierre ne cache pas, lui qui a fait raser une parcelle de pin Weymouth dans sa forêt près de Tronçais et qui maintenant, s'interroge sur ce qu'il faut y faire, et si il n'aurait pas pu faire autrement. Régine, de SOS Forêt Lorraine, se déclare, elle, très inquiète sur la façon dont est gérée la forêt publique avec des forêts coupées de plus en plus jeunes. Elle veut lutter contre « cette forêt dont on ne veut pas », une forêt sans arbre...

au fil des pages

PLÉNIÈRE d'intro	Page 2
Atelier 1 Micro-filière locale, participative et solidaire pour le bois-bûche	Page 4
Atelier 2 Achat collectif de foncier forestier	Page 6
Atelier 3 L'implication des communes sur la forêt	Page 8
Atelier 4 Bois construction	Page 10
Sur le TERRAIN	Page 12
PLÉNIÈRE DE CLÔTURE	Page 14
LE TEMPS DU BILAN	Page 15
POUR ALLER PLUS LOIN Sites internet et liens A lire, à voir, à écouter Organisateurs, Remerciements	Page 16

ATELIER 1 :



MICRO-FILIÈRE LOCALE, PARTICIPATIVE ET SOLIDAIRE POUR LE BOIS-BÛCHE

Le consommateur peut-il s'impliquer pour tendre vers l'autonomie locale en bois ? Comment le forestier peut-il valoriser son travail de soin sur des forêts de faible valeur ? Quelle organisation pour concilier écologie, économie et social ? Faut-il redéfinir ensemble les prix pour le bois bûche issu de récoltes douces ? Comment tirer parti de cette activité créatrice de lien sur le territoire ?

Evoquée dans la plénière d'introduction, la grande diversité des représentations liées au mot «forêt» réapparaît dans cet atelier. Sous ce mot apparaissent des pratiques, des images très différentes, d'où le besoin de se mettre d'accord sur les termes. Ici, on souhaite mettre à jour l'opposition entre la forêt, diversifiée par nature, et la plantation, très majoritairement mono-spécifique. Avec

le terme, « forêt jardinée », très cadré dans le vocabulaire purement forestier, apparaît pour cette assemblée mixte l'image d'une forêt diversifiée en âge et en essence, dont la régénération est naturelle et la gestion, basée sur des prélèvements réguliers et parcimonieux de bois, est plus rentable à long terme (et solidaire entre générations de propriétaires) que dans le cadre d'une monoculture plantée suivie d'une récolte complète.

Postulat : la non rentabilité économique du bois bûche dans un contexte de forêt jeune ou pauvre

Les pratiques forestières abordées et défendues dans cet atelier portent sur des gestions et récoltes douces de la forêt, allant dans le sens d'une forêt jardinée tel que défini plus haut. Lorsque la gestion forestière est abordée dans cet atelier, elle se situe donc dans le cadre de la valorisation/amélioration de la forêt et non de son exploitation.

Dans ces conditions, les professionnels de la forêt participant à cet atelier constatent la difficile viabilité économique de l'activité de bois bûche (en restant dans le prix du marché) sans la coupler avec une autre activité : bois d'œuvre, élagage, ou autre activité connexe (agriculture, loisir etc). Comment payer le bûcheron à la hauteur du travail soigneux qu'il peut faire ?

Suite à ce constat, plusieurs pistes ont été abordées.

Question de prix

> Réussir à expliquer et à valoriser le travail de qualité du bûcheron. Accéder à des coupes d'amélioration sans rémunération du propriétaire. Certains propriétaires témoignent qu'ils ne cherchent pas de retour financier de la forêt mais l'entretien gratuit d'un patrimoine (en échange du bois). Ces mêmes propriétaires se disent plus réticents à payer l'entretien des forêts.

> Adopter des formes de prix solidaires, les construire ensemble :

- Entre propriétaire et forestier, pour le bois des parcelles rentables et non rentables, en évitant d'avoir un traitement des parcelles trop influencé par les aspects

financiers (soin pour les plus rentables, coupes rases sur les moins rentables).

- Entre forestier et consommateur final. Certains consommateurs se disent prêts à payer plus cher pour une récolte respectueuse du bois. Les consommateurs pourraient-ils participer en fonction de leur moyens financiers ?

> Mettre en place des prix de vente variables en fonction de la saison pour éviter d'avoir de gros stock et une concentration du travail de livraison sur une période courte.

> Ajuster le prix du stère au coût réel du travail et à sa difficulté. Aujourd'hui, plusieurs professionnels estiment à 80 € le juste prix du stère de feuillus sec livré. Pour aider les consommateurs à comprendre ces prix, on peut afficher le prix du bois bûche en fonction du kilowatt/heure, c'est-à-dire de son pouvoir calorifique. Ceci permet de relativiser le prix du bois par rapport à celui des autres énergies, le bois bûche étant aujourd'hui nettement moins cher que le fuel, le gaz et l'électricité. Ainsi, même en payant correctement le travail en forêt, le bois resterait une énergie très bon marché.



La revalorisation du métier de bûcheron

Le bûcheronnage est un métier très dur (à 50 ans, il faut penser à la reconversion) et qui rapporte peu dans le cadre du bois-bûche. Comment valoriser ce métier ?

Pour certains, la gestion douce implique que le bûcheron soit gestionnaire de la forêt et qu'il n'y ait plus d'intermédiaire (technicien, vendeur...). La formation du CFPPA de Digne Carmejane, créé en lien avec le RAF, forme dans cet esprit des « éco-gestionnaires récoltants forestiers » ayant une vision globale de la forêt. Ils seront, à terme, capables d'aller de la sélection des arbres à la valorisation économique de ceux-ci.

La vente de bois-bûche, par la diversité des

Murmure de participant :

**il est difficile
de vivre correctement
en faisant du bois
de chauffage...
ce qui n'empêche pas
d'être inventif !**

rencontres qu'elle entraîne, permet d'avoir un lien social riche sur le territoire. Il s'agit pour certains forestiers d'une compensation intéressante aux aspects financiers défavorables de cette activité. Le bûcheron est ainsi un vecteur de transmission de valeurs autour de la forêt. Il peut également y faire de l'accueil d'écoles, de promeneurs etc. Pour tirer parti de cet aspect social, il faudrait que les bûcherons renforcent, lorsqu'elle n'est pas naturellement développée, leur capacité à accueillir du public.

Il y a un déficit de forestiers de terrain formés à la gestion douce alors que certains propriétaires seraient preneurs de ce type de service. Mais il faut une cohérence d'échelle entre la capacité de travail des bûcherons et la superficie de la forêt à valoriser pour pouvoir assumer et assurer le travail de la forêt jardinée. Et la rareté et l'isolement des bûcherons sont souvent un frein à ces pratiques.

Accès à l'auto-provisionnement en bois

Les affouages communaux offrent aux habitants la possibilité d'accéder à des lots de bois moyennant certaines modalités (inscription, attribution de lots, exploitation sous conditions, paiement d'une taxe...). Pour les communes n'ayant pas de forêt, un système d'affouage privé peut être mis en œuvre, permettant aux individus disposant de temps de trouver leur autonomie en bois.

Communication et réseaux autour de la forêt

Comment développer les exemples de gestion douce ?

Les forestiers communiquent peu. **Pro-Silva**, association des gestionnaires forestiers pro-



ches de la nature, informe régulièrement ses adhérents mais communique peu en dehors de son réseau, très professionnel. Il y a donc un déficit de communication des forestiers vers la société civile. On ressent le besoin d'introduire le débat autour de la forêt dans la société avec ceux qui la côtoient : propriétaires forestiers, randonneurs, utilisateurs du bois-bûche, propriétaires de maison avec vue sur la forêt etc. Pour cela, il semble plus intéressant d'organiser des rencontres sur le terrain en forêt où se tissent plus facilement des liens entre participants que des réunions publiques.

Il faut être vigilant à ne pas mettre en opposition les différents secteurs et acteurs forestiers, quelques soient les idées et les pratiques. Il faut que, sur un petit territoire, ceux qui pratiquent la gestion douce sortent d'une image de marginalité et deviennent légitimes : favoriser la compréhension entre les acteurs pour valoriser la diversité de la forêt permanente.

Les quelques réseaux repérés, RAF, SOS Forêt, association de débardage à cheval etc. auraient intérêt à travailler ensemble. Une charte nationale commune pourrait être rédigée.

AMAP Bois bûche et société coopérative participative, des alternatives vivantes

L'exemple de d'ArbràZed est original et assez parlant. François Bonnevalle, gérant, explique. Cette SCOP s'est montée avec l'appui et le capital de partenaires et futurs clients. Elle produit du bois de chauffage (entre 400 et 500 stères par an) en parallèle d'une activité d'entretien (taille élagage abattage) d'arbres d'ornement et urbain, et ce sur environ 6 mois d'hiver. Le reste de l'année est consacré à Acro'bath, un parc aventure en forêt. Les coupes de bois sont réalisées dans une optique de forêt perma-

nente et d'amélioration. Le débardage est fait au tracteur et au cheval en billons de 4 m et en ballots de 1/2 stère en 1 m pour les bois ne devant pas être refendus. Toutefois, des difficultés sont liées à la faible rentabilité de la filière, aux difficultés pour trouver des micro débouchés pour les produits pouvant être valorisés mieux qu'en bois de chauffage, à l'organisation et aux volumes de stockage ainsi qu'à la pérennisation des emplois. L'entreprise a déjà mis en place des ventes préférentielles au printemps pour faciliter l'organisation et améliorer la qualité du produit à moindre coût. Mais elle attend beaucoup d'échanges participatifs pour impliquer les clients dans leurs choix de consommation et pour faire valoir leur point de vue dans l'élaboration de solutions. François espère également des résultats par l'organisation avec d'autres entreprises pour utiliser au mieux les ressources de chacun (mutualisation) et faciliter les débouchés de proximité. Enfin il espère une visibilité et une reconnaissance de leur travail par les propriétaires et le public.



Pascale Laussel présente les actions de l'association **Dryade**. Reprenant le concept et l'éthique des AMAP agricoles, cette association développe des circuits courts et participatifs pour le bois bûche afin de favoriser l'autonomie en bois local, développer les connaissances et savoir-faire en récolte sélective en forêt et améliorer les conditions de travail du bûcheron. Les consommateurs sont impliqués dans la compréhension de l'écosystème forêt et du travail de récolte et choisissent en conscience leur bois de chauffe. Ils soutiennent la mise en place d'une activité, avec entre autres, une avance de trésorerie et une participation à des chantiers collectifs. Lors de ces chantiers, les forestiers transmettent leur passion et exposent leur difficultés. De leur côté, les propriétaires engagent leur forêt dans une dynamique d'amélioration avec des prélèvements parcimonieux mais réguliers. D'autres groupes souhaitent mettre en œuvre cette expérience. Des pistes d'optimisation du transport et du stockage sont évoquées par la possibilité d'avoir une plateforme de stockage où les clients viennent se servir, ou que les personnes aient un lieu de stockage chez eux. Il est également possible de stocker au plus proche des chantiers, chez des partenaires (agriculteurs, propriétaires de terrain etc), pour limiter les transports de bois. Certains groupes envisagent une activité de service auprès des personnes qui ne pourraient pas obtenir du bois seul, les personnes âgées notamment.



ATELIER 2 :



ACHAT COLLECTIF DE FONCIER FORESTIER

Comment assurer une gestion écologiquement responsable et socialement solidaire sur des parcelles forestières avec des garanties dans le temps ? Quelles formes et partenariats explorer pour assurer la pérennité de ces pratiques et des résultats obtenus ? Quels acteurs, quelles expériences, quels obstacles se présentent et quelles pistes pour y remédier ? Peut-on acheter collectivement des forêts ?

Quelles formes de contractualisation mettre en place avec les propriétaires ?

Il s'agit de trouver ou créer une forme de bail assurant des garanties aux usagers comme aux propriétaires, pour permettre une gestion durable et respectueuse de la forêt.

Dans le domaine agricole, la SAS (Société par Actions simplifiée) Terres communes qui a acquis des terres, accorde des baux ruraux à des structures locales porteuses de projets constituées sous diverses formes (Cravirola, Caracoles de Suc...). Sjoerd Wartena, président de l'association Terre de liens (TDL), témoigne. Ce mouvement loue sous forme de bail rural environnemental de long terme des terres acquises grâce à la collecte d'argent auprès d'investisseurs solidaires, sans rémunération. La Foncière et le Fonds Terre de Liens possèdent actuellement 400 ha de parcelles boisées, en général de faible valeur - du moins économique. Son expérience de gestion collective du foncier est unique. La question est de savoir dans quelle mesure

ce qui se pratique en matière agricole est transposable à la forêt.

La précarité de l'action en forêt est liée au caractère presque féodal de la structure de propriété. Il y a près de 4 millions de propriétaires forestiers en France, mais les grands domaines appartiennent à quelques milliers d'individus et des sociétés commerciales. Pour rechercher la justesse du contrat entre propriétaires, usagers et prestataires éventuels, il faut un éventail de solutions. La propriété collective permet d'asseoir un programme de long terme à partir d'un objectif éthique commun ; mais il y a des formes intermédiaires de contrat qui peuvent être satisfaisantes pour les différentes parties.

Le bail fait peur, il grève les droits du propriétaire qui se sent « dépossédé » de sa forêt. Comment trouver des contrats de long terme plus « sécurisants » pour le propriétaire ?

La loi Audiffred permet des contrats d'au moins 10 ans entre propriétaire et intervenants, mais elle est actuellement réservée à l'ONF.

Un bail de long terme pour un GFR, une collectivité, une ASGF ? Cela existe entre un opérateur HLM et une collectivité ! On connaît aussi des baux de 55 ans avec les SCIC (ex : AttitudeSolidaires).

Des formes de propriété collective de la forêt existent...

En forêt, si l'on met de côté les placements des sociétés financières et les propriétés familiales (SCI, indivisions), la propriété collective la plus courante est le groupement forestiers (GF). Quelles sont leurs difficultés ? Comme les SCI pour l'habitat, les GF se créent essentiellement dans un objectif de profit (rémunération du capital). Le GF est-il adapté à un investissement « éthique » ? Le GF de sauvegarde des feuillus du Morvan semble indiquer que oui.

Dans les groupements fonciers ruraux (GFR), comme dans les GFA la responsabilité (voire le capital) est en général portée par un nombre limité de personnes qui peuvent s'épuiser, subir des pressions, partir... d'où la fragilité de la structure. L'objectif initial de Terre de Liens, initié par des GFA, était de « stabiliser » la propriété collective et de séparer la responsabilité de la propriété de celle de l'usage.

Cependant fonctionner avec la société civile oblige à travailler en groupe restreint sur des objectifs clairs. Le GF de sauvegarde des feuillus du Morvan est intéressant : en Bourgogne, face à une évolution très rapide et visible du remplacement de forêts de chênes en plantations de douglas, ce projet bénéficie d'un contexte très favorable à une mobilisation citoyenne. Le groupement

possède aujourd'hui près de 200 ha pour 400 actionnaires. La gestion menée selon les principes de Pro Silva est écologique, mais peu novatrice sur le plan social. Le groupement repose sur 3 ou 4 bénévoles qui font un gros travail de mobilisation, gestion administrative et communication, ainsi le risque d'épuisement est fort.

Il existe aussi des montages permettant d'associer les collectivités, quand elle n'en sont pas à l'origine, à l'image des Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui peuvent regrouper plusieurs collèges (usagers / exploitants, société civile, investisseurs, etc). Les collectivités peuvent entrer dans le capital, il serait donc possible de déléguer la gestion de forêts de collectivités ne relevant pas du régime forestier à une SCIC. Il est possible de limiter la rémunération, et la part y est à considérer comme un droit à usage. Dans le domaine de la forêt, il existe la SCIC Bois deux mains en Lozère, projet à étudier en lien avec la construction bois. Etienne Dedre, gérant du GFR Pierre Ecrite, au-dessus de Sisteron, témoigne. Ce GFR est constitué d'un collectif propriétaire de 10 personnes. Il a acheté en 1999 à la SAFER une belle propriété de 120 ha de chêne pubescent et landes, en s'engageant à maintenir l'installation de Pascal Menon, paysan forestier inscrit à la MSA, pendant au moins 10 ans. Le projet est effectivement né autour de ce dernier, qui a lui-même rédigé l'objet et les statuts du GFR. Les modalités techniques de récolte du bois ne sont pas

Murmure de participant :

**le statut juridique est-il la priorité ?
Ne faut-il pas travailler sur le groupe, rassembler, faire des exemples d'abord ?
On adaptera le statut au projet ensuite.**





précisées dans le bail. Le fermage payé correspond aux frais de fonctionnement du GFR. En 2004-2005, face aux difficultés financières et juridiques du paysan-forestier, Étienne, a pris véritablement conscience du statut de propriétaire et du besoin de gestion plus régulière. Un recentrage a eu lieu sur les objectifs fondateurs : aider Pascal à réaliser son projet et préserver cette forêt, un Plan Simple de Gestion (PSG) est réalisé. Mais



survient un moment de tension lorsque la SAFER propose de racheter cette forêt (refus) à 3 fois sa valeur nominale, l'investissement initial étant de l'ordre de 70 000 euros. Cette proposition faisait suite à une offre «alléchante» d'ITER, motivée par une obligation d'achat de surfaces forestières bien spécifiques en compensation de l'installation du centre de recherche nucléaire en forêt domaniale de Cadarache. Cet épisode souligne le problème de la valeur spéculative de la forêt, de plus en plus déconnectée de la valeur réelle du bois. Le travail du forestier n'est quasiment pas valorisé dans ce système.

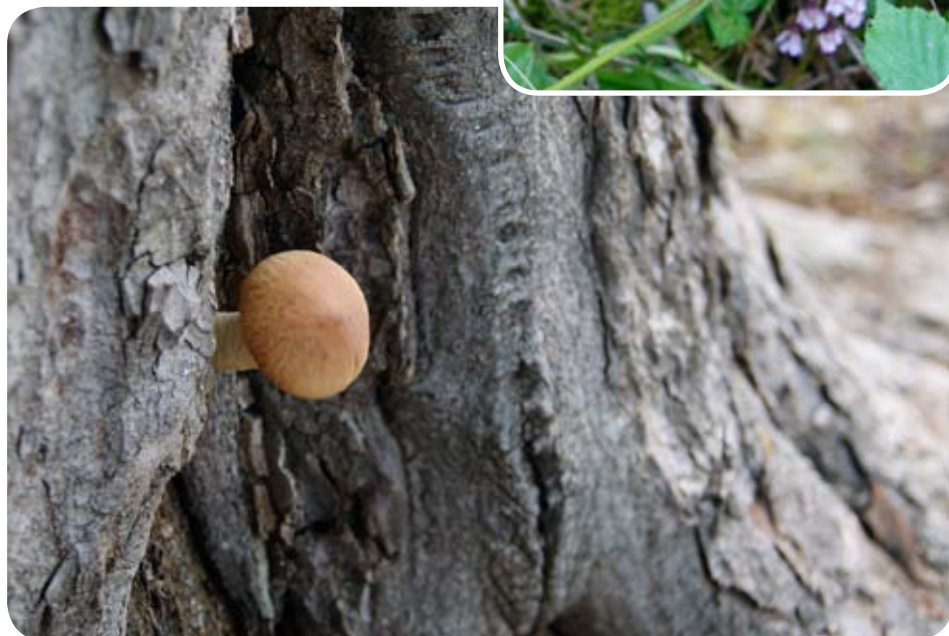
Des opportunités foncières qui ne concordent pas toujours avec les projets matures

Certains réfléchissent à la possibilité d'acheter collectivement une forêt en amont et d'accompagner la mise en place d'un groupe solide pour la gérer ; pour d'autres, il faut qu'il y ait un groupe de porteurs de projet fiable avec des objectifs concrets avant d'entrer dans une démarche d'acquisition. La première hypothèse semble au moins intéressante pour des cas d'urgences, à l'image des forêts menacées par des projets d'exploitation industrielle (Gardanne par exemple)...

Être en veille pour mieux connaître le terrain

Des dispositifs de natures différentes existent pour recenser, délimiter, estimer le patrimoine et le foncier forestier. Les Associations de Gestion Forestière pourraient être mobilisées mais à priori elles signent des contrats de prestation et non des fermages. Les CRPF sont financés pour un travail de prospection forestière, notamment pour les forêts entre 10 et 25 ha ; mais dans certaines régions l'information n'est donnée qu'aux coopératives. Par ailleurs les forêts communales et sectionales sont actuellement gérées par l'ONF (obligation légale jusqu'ici) mais certaines communes voudraient un autre gestionnaire.

A l'initiative d'une commune, la procédure de biens vacants permet de préempter les terres dont on ne retrouve pas le propriétaire ou les ayants droits. Mais elle permet généralement d'identifier de petites parcelles dispersées ... un travail de fourmi. La



Murmure de participant :
Le capital est “debout ”
dans la forêt, le travail
peut donc dégrader ou
améliorer considérablement
sa valeur. Cela pose la question
de la confiance
entre propriétaire et usager ;
c'est sans doute pour cela
qu'il n'y a quasi pas
de fermage en forêt.

Loi sur les terres incultes, c'est-à-dire qui ne sont plus cultivées, peut aussi être utilisée pour récupérer du foncier (ex. de Beaumont en Ardèche).

Vers une démarche politique ?

Si l'objectif est d'assurer la pérennité de modes de gestion solidaires et écologiques de la forêt, certains considèrent nécessaire d'influencer la politique. Le RAF a déjà réuni praticiens et amateurs pour décrire une éthique, des pratiques et une stratégie commune dans une charte. Quant à aller voir le gouvernement et créer un rapport de forces ? Certains acteurs comme SOS Forêts ont commencé. Il semble que l'on n'en soit pas encore à ériger un modèle à défendre...



ATELIER 3 :



L'IMPLICATION DES COMMUNES SUR LA FORÊT

Comment une commune peut-elle influencer la gestion des forêts alentours ? Forêts privées, forêts gérées par l'ONF, quels pouvoirs d'action pour la commune ? Quelles opportunités saisir pour créer de l'activité autour de la forêt ?

La gestion de la forêt privée en question

En zone méridionale, la forêt en tant que patrimoine paysager intéresse les communes. Or ce patrimoine est remis en cause par l'ombre des grands projets de chaufferie bois et par les coupes rases qui se multiplient et dont la taille augmente. Or, si la commune n'a que peu de pouvoir sur les forêts privées et ne peut pas jouer sur sa fiscalité, elle peut cependant organiser des réunions publiques pour informer et débattre sur la gestion des bois de son territoire.

Denis Breggliano, élu de la commune de **Correns** témoigne. Cette commune possède 300 ha de forêt communale auxquels s'ajoutent 3000 ha de forêt privée. Un projet de chaufferie communale est né suite à un agenda 21. A proximité, à Brignoles, Altawest/Inova a un projet de mega-chaudière fabriquant de l'électricité à partir du bois, sans cogénération chaleur-électricité, cogénération qui est pourtant recommandée car plus efficace. D'après ce témoignage, le rendement énergétique sera donc

mauvais et l'approvisionnement en bois, 185 000 tonnes de bois par an, loin d'être aisé. Ce gros projet risque de nuire à des projets plus modestes et plus adaptés car il épuiserait rapidement les ressources en bois local. La population, peu informée, dispose de peu d'éléments pour juger, alors qu'elle est très attachée à son cadre de vie auquel la forêt participe. Aussi la mairie a recherché, contacté et sensibilisé les propriétaires forestiers pour éviter une exploitation outrancière par les exploitants devant fournir le bois pour cette gigantesque chaufferie. Une collaboration avec le CRPF a commencé, avec pour idée de regrouper les propriétaires et de s'inspirer de la logique de Dryade sur une déclinaison des AMAP agricoles vers le bois.

Le regroupement de propriétaires privés : une aubaine pour la forêt ?

Un élu de la commune de Grâne, Manuel Vaucouloux, témoigne d'une expérience en ce sens : ce territoire dispose de 2200 ha de forêt, pour 1800 habitants. Dans une démarche patrimoniale et suite à la multiplication des coupes rases, la mairie a initié une réunion sur le thème de la forêt à laquelle ont été invités tous les habitants et plus particulièrement les propriétaires forestiers. Cette réunion a révélé un besoin d'assistance pédagogique. La mairie a alors mis en place un suivi assuré pendant 7 mois par un stagiaire du CRPF avec pour objectif le regroupement des propriétaires. Quatre autres réunions ont été organisées dont une visite de terrain. Les propriétaires ont appris à se connaître, à savoir où était leur parcelle, à discuter de problématiques communes. Ce travail de mobilisation fait, la collectivité s'est retirée de l'opération et a laissé le libre choix de la gestion de sa parcelle à chaque propriétaire. Sur la base du volontariat, 42 propriétaires forestiers se sont associés ce qui représente 500 ha de chênes pubescents classiquement mené en taillis simple (coupe rase tous les 20 à 40 ans).

Cette mise en place de regroupements de propriétaires forestiers fait débat. D'un côté, les travailleurs de la forêt souhaitent s'investir sur des massifs, surfaces assez grandes et contiguës pour faire une gestion cohérente et envisager des pratiques alternatives. Le regroupement de propriétaires est donc positif car il facilite le travail des forestiers. D'un autre côté, un regroupement de propriétaires forestiers peut être une aubaine pour une grosse coopérative ou un gros exploitant peu scrupuleux qui se présenterait alors comme interlocuteur privilégié pour mettre en place une approche forestière globale. Grâce à un démarchage très offensif, efficace et organisé auprès des propriétaires, souvent retraités, et malgré des modalités d'information des propriétaires réglementées, ces gros exploitants pourraient gagner le marché de la gestion et de l'exploitation des bois ainsi regroupés et mettre en place des méthodes brutales de récolte. La vigilance s'impose donc.

Des communes qui s'impliquent sur l'usage de la ressource

En Haute Loire, Jacques Villevielle est gérant de la **SCIC ERE43**, dont l'objet est de développer les énergies renouvelables. Ici, la commune souhaite que la forêt soit un levier de développement économique, en relocalisant l'énergie par l'utilisation de bois local, en aidant des artisans locaux (charpentiers, bûcherons, etc.) et en favorisant le tourisme. Dans ce secteur de nombreuses parcelles forestières sont abandonnées et deux tiers des propriétaires n'en connaissent plus les limites. Les plaquettes locales y sont plus chères que celles importées du Brésil et on se chauffe au mazout, laissant de gros forestiers démarcher pour exploiter à leur profit les ressources forestières environnantes. Dans ce contexte, la SCIC a installé 8 micro-chaufferies collectives qui alimentent des réseaux de chaleur pour des équipements collectifs municipaux auxquels peuvent se raccrocher des maisons individuelles. Elle gère non seulement l'installation mais aussi



Murmure de participant :

le matin, je suis sur le montage d'une chaudière, l'après-midi, je ramone ou je suis dans les bois, puis le soir, je rédige et corrige un dossier pour l'ADEME.

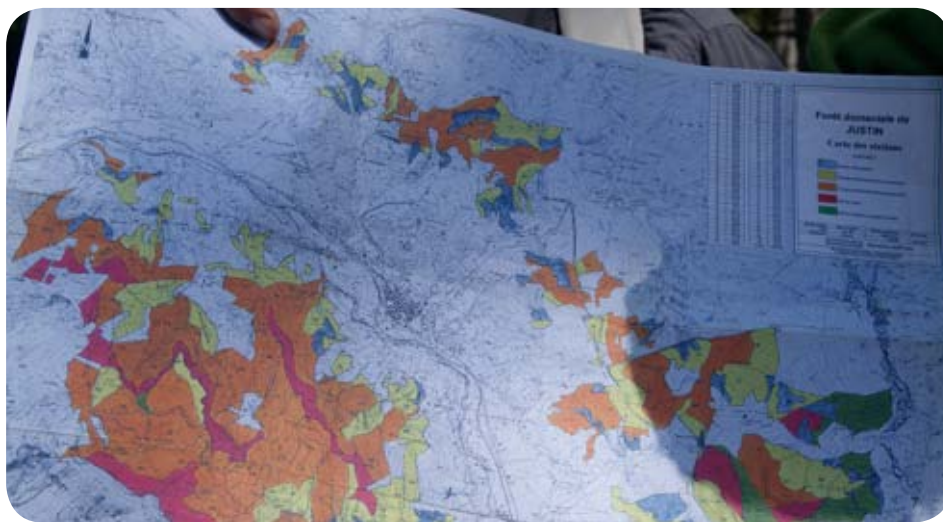
l'approvisionnement en plaquettes, issues de coupes d'éclaircie, et l'entretien de ces chaufferies, les clients achetant de la chaleur. En effet, un certain nombre de chaufferies appartiennent à ERE43, une délégation de service d'une durée de 12 ans ayant été mis en place, suite à quoi la collectivité devient propriétaire de l'installation (150 000 €).

L'équipement de la SCIC est relativement léger : plateforme avec abri de stockage alimentée par un toit photovoltaïque, rack démontable pour tirer du bois et le collecter, broyeur loué à une Cuma pour déchiqueter le bois. Pour la livraison du combustible, une convention de partenariat est établie avec un distributeur de fuel qui cherche d'une part à élargir son champ d'action mais aussi à se diversifier vers des énergies d'avenir. Malgré une optimisation du coût de collecte, de construction et d'entretien des chaudières, l'opération nécessite encore des subventions pour être équilibrée.

La gestion de la forêt publique en question

Derniers témoignages, ceux d'élus de commune dont les forêts sont gérées par l'ONF : la relation entre les élus et l'ONF est parfois difficile lorsque l'on veut mettre en place une gestion alternative. D'une part les élus n'ont pas toujours la compétence pour discuter de la gestion d'une forêt ou pour comprendre un plan d'aménagement forestier, ils doivent se former ; d'autre part l'ONF ayant perdu une partie de ses financements d'Etat, elle a dû mettre en place une politique de chiffre qui amène à une réduction du nombre de postes et à accroître les prélèvements dans les forêts sous sa gestion pour équilibrer son budget. Des pressions sont exercées sur les agents pour sortir du bois, les forestiers de l'ONF se retrouvent dans l'obligation d'extraire des quantités trop importantes par rapport aux capacités de la forêt. Quand certains forestiers « martèlent » légèrement (marquent trop peu d'arbres à abattre), on envoie souvent quelqu'un d'autre pour refaire le travail.

Et enfin, les plans d'aménagement de massif qui planifient le travail de l'ONF sont conçus



pour 10 à 20 ans. La commune s'est engagée pour cette durée sur un type de gestion. Si l'équipe municipale veut mettre en place une autre gestion forestière, elle devra faire réaliser une étude par un professionnel indépendant et la faire valider par l'ONF, une démarche difficile.

Pour travailler en bonne entente avec l'ONF, il y a deux pistes : se renseigner, trouver des informations, et rechercher des interlocuteurs au sein de l'ONF prêts à mettre en œuvre des solutions alternatives. Car l'ONF est aussi un garde-fou. Livrées à elles-mêmes, certaines communes ou leur regroupement, pourraient être tentés, face à des propositions commerciales intéressantes à court terme, de mettre en place une gestion du massif catastrophique. Mieux vaudrait instaurer un débat constructif.

Des pistes pour avancer

Après témoignages et échanges, l'atelier aboutit au constat suivant :

En tant propriétaire de forêts, la commune est un échelon intéressant pour aborder la problématique de la forêt. Une forêt communale peut être une forêt école et avoir un effet multiplicateur sur la gestion des forêts privées. Grâce à sa proximité avec les citoyens, la collectivité pourra solliciter et sensibiliser aussi bien les propriétaires que les usagers des forêts de son territoire. Rappelons que dans le droit européen, les citoyens

ont le droit de savoir ce qui se passe dans les forêts domaniales et communales.

La commune peut être motrice pour créer une activité économique locale qui valorise la forêt, par exemple :

- Soutenir un emploi local
- Investir dans de l'équipement : parc à bois à destination des propriétaires, lieux de stockage pour des plaquettes, petites chaufferie bois locales
- Réfléchir à quel débouché peut être mis en place pour le bois localement (micro-circuits participatifs pour le bois bûche par exemple)
- Appuyer la mise en place d'une filière bois complète en coopération avec d'autres communes voisines

Il y a un fort besoin de formation des élus pour comprendre les enjeux forestiers. Les communes doivent assumer leur rôle auprès de l'ONF, et pourraient prendre à leur côté, conseil auprès des praticiens du RAF ou des réseaux proches.

Le Réseau pourrait se doter de moyens de conseil et de formation sur les solutions alternatives. Il faudrait élaborer un guide pratique à destination des communes qui permette de définir leur rôle dans la protection ou valorisation de leur forêt. Il faudrait mettre en place une grille d'analyse des massifs au service d'une exploitation alternative, le CRPF effectuant plus ce travail d'analyse au service d'une exploitation classique. Il faudrait ensuite trouver le gestionnaire ou l'exploitant qui pourrait intervenir dans ce massif.

Plus généralement, il y a une évolution dans l'industrie forestière qui risque d'aller vers des dérives majeures. Le réseau doit être prêt à comprendre, à avoir une position surtout sur la filière bois énergie. L'ampleur du problème des chaufferies industrielles est difficilement mesurable, il faudrait être capable de rassembler des informations, puis de mobiliser comme pour le Gaz de Schiste pour informer sur la problématique énergie bois. Cela peut passer par la création d'une commission de veille au sein du RAF en lien avec d'autres structures, comme SOS forêt ou la FRAPNA.

Murmure de participant :

Vouloir faire des projet à taille humaine demande une implication surhumaine

ATELIER 4 :



BOIS CONSTRUCTION

Quel pouvoir du consommateur dans le bois-construction ? Comment impliquer tous les acteurs aux différentes étapes de la construction (propriétaire, gestionnaire, architecte, entreprises...) ? Comment trouver les alternatives afin de réaliser des constructions réellement écologiques (type de bois utilisés, provenance et gestion forestière associée) ? Comment valoriser tous les produits issus de la transformation du bois ? Comment maintenir l'exigence et l'éthique initiales des projets malgré le manque de compétences locales et la réalité de l'avancement des projets ?

Des initiatives collectives

Diverses projets intègrent des métiers complémentaires de la filière pour gagner en cohérence, en savoir-faire et en autonomie. En Ardèche, le **Collectif Bois d'ici** teste la viabilité d'une raboterie et envisage à terme de remonter la filière, en renforçant le lien avec les propriétaires forestiers et avec les acteurs de la dernière transformation.. Dans le Pas-de-Calais, **Chenelet Construction** a développé un projet passionnant de réinsertion par les métiers de la forêt et du bois. Michel Déom, responsable de la filière bois et membre fondateur du groupe Chenelet, témoigne. Cette entreprise fabrique des logements sociaux avec des matériaux sains tout en formant des personnes en contrat d'insertion. Le matériau de base est du bois issu des forêts voisines, principalement du pin maritime qualité palette, du peuplier et du robinier. Les équipes de Chenelet récoltent du bois en forêt avec des méthodes douces, dont le débardage à

cheval. Pour l'équipe dirigeante la démarche et les exigences éthiques ont présidé à tous leurs projets. Ils ont toujours su créer leur marché sans considération des attentes du consommateur, comme si la cohérence et l'innovation de leurs maisons s'imposaient sans comparaison possible. Michel Déom met en garde contre le recours excessif à la technologie qui oriente vers des solutions toutes faites et rend bête. Il plaide pour des investissements légers qui laissent la place à l'homme et aux idées.

Des acteurs publics qui s'impliquent pour un bois local

Les communes souhaitent fortement utiliser du bois local même si cette démarche ajoute de la complexité aux projets. On peut citer l'utilisation de bois local dans les bâtiments publics notamment avec les communes forestières et le label « Bois des Alpes » (bois issus des forêts alpines et transformé dans les départements alpins).

Hubert Fèvre de la **SCOP BET Gaujard** témoigne de la salle des fêtes de Mazan (84) construite avec des bois du Ventoux. Les bois ont été choisis avec les agents de l'ONF en forêt. En parallèle les enfants de la commune ont réalisé des activités autour de ce projet et de cette thématique. L'utilisation du bois local n'a pas apporté de gain économique direct mais a permis de créer du lien entre les forestiers et les scieurs ainsi que de développer des activités au niveau local. Il existe de nombreux effets secondaires à ces projets notamment au sein du tissu économique et social !

Toutefois, les communes ont rarement une exigence en termes de gestion forestière, le label PEFC leur suffit, elles exigent uniquement du bois local... Ici par exemple les bois ont été bien rémunérés, mais l'exploitation a été sous-traitée à des bûcherons tchèques.

Question de vocabulaire : qui est le consommateur ?

- **Le constructeur** : souvent formaté et habitué à réaliser et utiliser des produits déjà existants. Il se fournit souvent à l'étranger (Allemagne, Scandinavie...).
- **Le client** : il se limite souvent aux produits existants. Il peut cependant avoir des souhaits ou envies particulières pour son logement et être force de proposition.



Une filière-bois mal structurée et cloisonnée

On observe aussi un manque de concordance entre les demandes des consommateurs (constructeurs ou clients) et les bois produits localement et leur transformation. Les bois produits dans une région sont souvent mal valorisés. De manière générale, le groupe note qu'il est possible, voir nécessaire :



- Pour le **forestier**, de mieux valoriser son bois et être force de proposition en termes d'utilisation des bois produits (trier, classer, chercher des débouchés). Pour le **constructeur**, d'entrer en contact avec les propriétaires et les forestiers locaux afin de trouver les bois nécessaires à ses chantiers.

- Pour le **constructeur**, de susciter les **attentes**, c'est-à-dire faire des produits différents et innovant en termes d'allure, d'essences utilisées... et **d'accompagner les envies**, c'est-à-dire répondre aux attentes ou idées des clients.

- Pour tous de s'intéresser aux **diverses utilisations des bois** produits par les forêts locales dans la construction : exemple du pin noir et du pin sylvestre dans le Diois qui ont une bonne résistance mécanique et peuvent ainsi être utilisés en construction.

- Pour un territoire de mieux valoriser **toutes les ressources** issues des forêts est possible: utilisation des sous-produits tels que les copeaux pour créer un isolant en mélange avec de l'argile, valorisation des branches de pins sylvestres ou genévrier en distillation pour l'huile essentielle...

- Pour les **collectivités locales d'intervenir**, comme le parc naturel régional du Luberon qui a mis en place un parc à bois : il permet de mieux valoriser les bois produits localement notamment en construction.

- D'ouvrir un **dialogue constructif** entre les propriétaires forestiers, les architectes, les gestionnaires forestiers, les exploitants, les transformateurs du bois, les consommateurs finaux et autres pour **décloisonner la connaissance et partager l'information**.



son logement via un transfert des compétences par l'organisation de chantiers-bénévoles : **se réapproprier la décision et les compétences**.

Des barrières techniques à franchir

L'homologation, la législation et les **références techniques** sont des barrières à franchir quand on propose un nouveau produit ou une méthode originale et alternative

bois locaux et techniques innovantes). Pour avancer, on peut **montrer que c'est possible** ! Le client peut faire le choix d'être en dehors des garanties et faire confiance au constructeur. On peut s'appuyer sur le réseau pour partager les compétences et les solutions techniques afin de fournir des solutions, des références, des exemples et rassurer les constructeurs, clients, élus, assureurs... En parallèle, il faut être attentif au temps nécessaire à la réflexion et la construction de son projet !

Murmure de participant :

Il faut susciter l'attente et accompagner l'envie

Innover et communiquer pour s'extraire du formatage des formations et des produits

Il y a un **formatage des formations** aux métiers du bois et un **formatage des clients** aux produits standardisés. Le professionnel qui travaille sur l'originalité de sa production a un niveau d'exigence élevé. Il ressort des discussions qu'il est important :

- D'innover et d'avoir des références techniques notamment sur le bois de structure qui connaît de nombreuses contraintes réglementaires.
- De communiquer sur son projet et sur les techniques alternatives utilisées à toutes les échelles et d'élargir son réseau
- De former les personnes sur des chantiers d'auto-construction, de réaliser soi-même

d'utilisation des bois. De plus on a besoin de **rassurer et convaincre** les acheteurs (lien avec la garantie décennale), les partenaires, les assureurs et les experts des bureaux de contrôle qui peuvent, par peur, créer des blocages. Il est possible de :

- Lever les blocages en réalisant des **tests mécaniques** au sein des entreprises ou par des bureaux d'études en interne, puis faire des **démonstrations** notamment auprès des assurances.
- Faire évoluer les lois et normes via la connaissance des lois, le **partage des expériences** «hors standards» et **l'implication des élus** et des communes qui peuvent appuyer des projets et initiatives au niveau local (par exemple : intégration de clauses dans les cahiers des charges des appels d'offre des communes permettant de favoriser les

Une lecture difficile pour le client

Le groupe se questionne sur la **conscience du consommateur**, sur la conséquence de ses choix et donc de son pouvoir. Avec l'opacité de la réalité du terrain et la sournoiserie des labels par rapport aux réelles valeurs et exigences défendues, comment **informer** les consommateurs sur l'ensemble de la filière-bois et l'impact de ses choix ?

Des pistes pour avancer

Etablir un **dialogue constructif** entre les différents acteurs sur toute la filière favoriserait une vision globale. Pour **développer la pédagogie**, on peut impliquer les enfants, les élus, les propriétaires, les personnes créant de l'habitat groupé par la formation à la construction, ... **Des appels à participation sur des chantiers** pourraient être faits, notamment via des petites annonces. La communication au sens plus large pourrait être renforcée en pensant régulièrement à faire le lien avec les journalistes (IGNE). Développer une **base de données** avec un descriptif des **méthodes expérimentées** qui ont réussi ou pas aiderait à **mobiliser un réseau**, lorsque le besoin s'en fait sentir.



1 Grégory Lemoine, ethnobotaniste local, propose une petite boucle autour du Martouret, l'occasion de rentrer en contact avec un vaste univers minéral et végétal. De la description botanique d'un arbre à la diversité de ses usages, on saute de l'agriculture à la santé, en passant par la vannerie, l'histoire, l'immortalité... Les plantes nous transportent dans un univers infini où chacun trouve ses marques.



2 La dernière étape du parcours concocté par Tomek Garmalta, formateur en eco-construction et en matériaux naturels, amène les amateurs dans une maison en rondin. Paradoxal... pour un scieur de vivre dans une maison en bois rond. Mais à bien y réfléchir c'est plutôt de vouloir scier des sections rectangulaires dans un billon conique qui semble un exploit. Bien sûr le grand intérêt de la construction en fuste c'est l'utilisation des bois locaux. Les pins noirs ont été récoltés à moins de 1 km, triés en fonction de leur diamètre et de leur



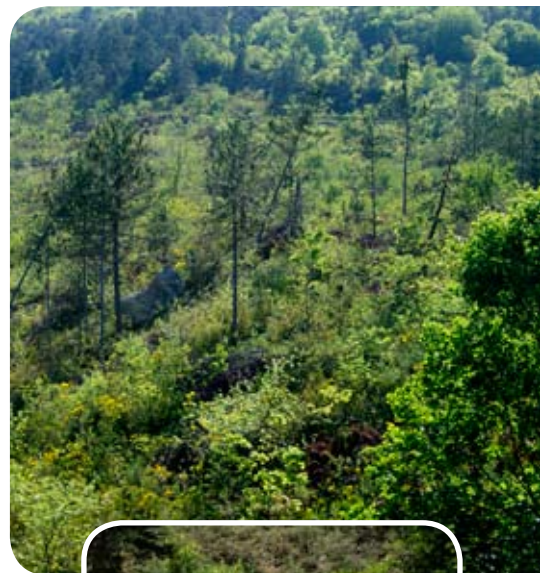
rectitude, mis en oeuvre pas tout à fait secs par un fustier. Six mois sur le chantier suffisent à tailler les bois qui s'empileront tête bêche afin de compenser la conicité des billons. Le séchage s'accélère une fois la maison hors d'eau. Durant 4 à 5 ans on assiste alors au tassement de chaque billon, près de 12 cm au faitage sur la hauteur totale de la maison. Heureusement la conception du fustier prévoit astucieusement ce tassement

4 VISITES EN RÉSONNANCE

grâce à des poteaux réglables en hauteur. A l'intérieur l'aspect chaleureux du chalet de montagne se marie avec un aménagement moderne. Côté confort, la masse de l'arbre joue un rôle d'inertie thermique et régule l'humidité ambiante. Un simple poêle à bois suffit à chauffer en hiver. Depuis 2002, M. Giorgis, sa femme et leurs 2 enfants habitent cette maison en rondins, l'expérience paraît être une vraie réussite pour toute la famille.



3 Gilbert David, agent forestier et membre de la Ligue de Protection des Oiseaux, présente la forêt de Justin, forêt publique qui entoure la ville de Die. On redécouvre l'histoire des reboisements en résineux et les peuplements de pins noirs. Les difficultés de la gestion dans ce contexte de monocultures résineuses apparaissent, avec leur cortège de camions, destination la papeterie de Tarascon. Le peu d'intérêt qui est accordé à ces arbres amène trop souvent à des coupes rases, derrière les crêtes, loin des regards des citoyens. Les peuplements qui arrivent maintenant à « maturité », économique bien sûr, finiront-ils tous par ce triste destin ? Comment amener ces forêts à garder un couvert continu, et tirer parti des services que les pins noirs ont fourni à la terre, la lutte contre l'érosion principalement, en évitant un retour à zéro ? Quelles possibilités pour favoriser la régénération naturelle des feuillus lorsqu'il y en a ? Comment permettre aux locaux un accès à la ressource pour une valorisation en construction et en bois de chauffage avec appareils adéquates ?



4 François Pegon, maire de Saillans, fait visiter la chaufferie collective (200kW) mise en place dans sa ville à l'initiative de la commune. Seront raccordés au réseau, la mairie, l'extension du groupe scolaire construite suivant le label THPE, une halte-garderie et des logements sociaux (avec vente de chaleur en régie). La chaudière, est alimentée exclusivement en plaquettes forestières sèches. L'exploitant forestier qui les fournit offre du bois 100% local et veille à la qualité de l'emploi dans son équipe. Seul bémol à ce projet, trop d'arbres proviennent de coupes rases, pratique trop peu remise en cause sur ces peuplements.



SOIRÉE SUSPENDUE

Pour cette première rencontre à large public du RAF, les organisateurs ont voulu faire et se faire plaisir. Ils ont invités la troupe de la Caravan'Arbre à investir la forêt, histoire d'oublier un temps la gestion forestière, et de s'offrir un espace de détente dans les arbres. Coup de chance, une partie de cette troupe très imaginative est basée dans la Drôme. Au bout du chemin, la forêt, transformée pour une nuit en place publique, est meublée de plateformes et tables suspendues dans les arbres pour y converser

autour d'un verre et de joyeux autochtones proposent aux plus vaillants des jeux de galets en bois. L'histoire d'un arbre voyageur vient faire briller des étoiles dans les yeux du public, tout ouïe. L'éclairage, activé par l'action d'une dynamo de vélo, rappelle que l'énergie n'est pas gratuite et donne l'occasion de mesurer l'effort nécessaire pour illuminer la soirée. En plus, ça réchauffe ! Les échanges se font légers, s'envolent au son du jazz rondement mené par Mysterioso Trio, et sautent d'une branche à l'autre...



PLENIÈRE

Philippe Méjean, président de Dryade, montre ses talents d'animateur en réussissant l'exercice difficile de la synthèse des rencontres. Un rapide bilan des points clés des ateliers est réalisé, complété par l'assemblée. Puis les pistes d'actions transversales aux quatre ateliers sont mises en exergue, elles visent toutes à se réapproprier les décisions collectivement. On retiendra le besoin de :

- expérimenter, au travers de chantiers alternatifs ou par la gestion collective d'une forêt par exemple
- faire partager, par des chantiers collectifs, par une banque d'expériences et d'échanges de compétences etc.
- faire savoir, par des réseaux, la presse, des réunions citoyennes, voire un site internet
- se donner des références, par une charte et une cellule de veille
- faire alliance avec des réseaux amis, Forum Synergie, Pro-Sylva, SOS Forêt etc.

Murmure de participant :

**bénéficier,
ça veut aussi dire
qui fait du bien.**



De la révolte à la réalisation du rêve

Un débat final est ensuite proposé sur le thème de la diversité des points de vue. Quelle ouverture pour le Réseau pour les Alternatives Forestières ? Comment ce mouvement minoritaire peut-il s'ouvrir sans se dénaturer ? Sans réellement rentrer dans le débat, on évoque la charte du RAF qui est en finalisation et qui a permis de poser les bases communes, éthiques et pratiques, des



DE CLÔTURE

membres actifs du réseau. Cet outil permettra d'avoir des gardes fous pour accueillir avec sérénité de nouveaux partenaires d'échanges. Une intervention sur l'origine du RAF, qui rappelle la révolte contre les pratiques actuelles en forêt, permet de parler du trépied du REV de l'économie sociale et solidaire évoqué par Patrick Viveret : «La Résistance créative, l'Expérimentation anticipatrice et la Vision transformatrice en sont les trois éléments inséparables. Une résistance sans perspective et sans expérimentation devient une simple révolte souvent désespérée et désespérante. Une vision transformatrice sans résistance et sans expérimentation devient un simple horizon idéal sans traduction incarnée. Une expérimentation coupée de la résistance créative et de la vision transformatrice devient une soupape de sûreté ou une caution du système dominant sans capacité à le transformer.»

La relation au propriétaire en question

De façon involontaire, le dernier sujet de débat de cette plénière de clôture rejoint le premier sujet de la plénière d'ouverture : le propriétaire. Une première question aborde la question de la propriété sous un angle financier : est-il juste d'attendre que la fo-

Murmure de participant :

**le RAF,
c'est un lieu
de souffrance,
de révolte,
de sensibilité**

rêt produise un revenu sans travail ? Cette question un peu abrupte renvoie au fond à la répartition de la rémunération entre travail et capital, qui mériterait d'être réévaluée en forêt pour mieux valoriser le travail manuel en forêt.

On sent dans ces échanges une tension dans la relation du forestier au propriétaire car ce dernier est le décideur final de la gestion forestière et il est tentant de le rendre responsable des erreurs commises. Dans les faits, les décisions sont souvent prises dans un contexte de manque de culture forestière et d'information, et orientées par un point de vue financier de court terme. Toutefois, la diversité existe parmi les propriétaires comme parmi les forestiers professionnels et certains s'engagent fermement en faveur d'une gestion respectueuse de l'écosystème forestier. Pour favoriser une prise de décision visant une vision à long terme de la forêt, une solution évoquée est de toucher le propriétaire non averti aux coeurs, en lui parlant de la forêt de ses enfants, de faire émerger sa vision idéale, son imaginaire autour de cette forêt ou d'évoquer la notion de bien commun. Dans tous les cas, le préalable est que le propriétaire prenne conscience de son statut de propriétaire et de la responsabilité que ce statut implique.

Murmure de participant :

**ceux qui
ne travaillent pas
en forêt
gagnent plus que
ceux qui y travaillent.**

Murmure de participant :
**on essaie de ralentir
la prise de décision, d'y
associer du sensible**



Murmure
de participant :
**La forêt publique
est à nous.
Ré-exploitions la
pour nos besoins**

parcours de vie sont atypiques, engagés, volontaires et créatifs, aucun ne se ressemble mais tous se rassemblent autour d'une envie de faire bouger les choses.

Les thématiques des ateliers semblent avoir répondu aux attentes des participants. La cohérence entre les thématiques de la rencontre, des ateliers et des visites a nourri simplement et logiquement les réflexions. Le privilège d'avoir un lieu unique pour le logement et la plupart des activités a renforcé la fluidité de ces journées. Et malgré de larges plages horaires dédiées aux échanges informels, on en redemande, comme si les débats n'étaient en soi que des moyens de se rencontrer, de développer un réseau à son image...

Pour retrouver l'ambiance de ces rencontres, nous vous invitons à écouter l'émission 9 de « entre cimes et racine » sur le site Web de Relier, réalisée par Radio Zinzine en partenariat avec le RAF.



SOS FORÊT : QUELLE FORÊT POUR NOS ENFANTS ?

En 2010, au fil des tables rondes sur la thématique forêt organisées par le Festival-Off de Géographie de Gérardmer en Lorraine, les acteurs présents (associations, syndicats et partis politiques, citoyens) ont acté qu'ils partageaient la même analyse sur les dérives productiviste de la politique forestière gouvernementale et de l'ONF en particulier et qu'il était temps de consacrer toutes leurs forces collectivement à y mettre un coup d'arrêt et à proposer des alternatives forestières pour une gestion exemplaire des forêts métropolitaines, tant publiques que privées. Le mouvement SOS Forêts est donc né début 2011 par la volonté initiale de ses 38 premières structures adhérentes, majoritairement lorraines mais comportant déjà plusieurs structures nationales. 16 propositions forestières pour une gestion exemplaire des forêts métropolitaines ont été rédigées en commun. Des Assises nationales devraient être organisées au cours du dernier semestre 2012 pour élargir le mouvement aux structures qui partagent la même volonté d'agir et de penser autrement la forêt et les activités qui en découlent.

MIRABEL LNE - SOS Forêts
01 rue des Récollets 57000 Metz
e-mail : mirabel-lne@wanadoo.fr
site : sosforets.wordpress.com

LE TEMPS DU BILAN

Plus de 80 personnes ont participé à cette rencontre, et presque tous ont participé aux deux journées. La diversité était bien au rendez-vous. Diversité géographique tout d'abord : de la Dordogne à l'Alsace et la Lorraine, en passant par le Tarn, la région PACA, et bien sûr Rhône Alpes, les participants sont venus de loin pour assister à cette rencontre. Même la Suisse a été représentée. Diversité sociale ensuite : du bûcheron au propriétaire, de l'architecte au scieur, du gestionnaire forestier au gestionnaire financier, de l'élu communal au chargé de développement local, les profils étaient très variés avec toujours un bon équilibre entre professionnels et non professionnels. Et diversité humaine surtout, comme souvent dans ces rencontres, les

Murmure de participant :
**Suite à ces rencontres,
je me sens porté par
l'émulation d'un groupe
aussi riche ; je vois
la complexité comme
autant de possibilités
liées entre elles.
Il nous faut maintenant
lever le nez de la
tronçonneuse
pour harmoniser et
mettre en mouvement
tout cela.**

BIOVALLÉE

La Biovallée est l'un des 7 grand projets soutenus par la Région Rhône-Alpes, et une marque qui concerne plus de 100 communes de la Drôme, soit 1/3 du département. L'ambition des communautés de communes qui portent ce projet est de préserver l'excellente qualité de leurs ressources naturelles (eau, air sol, biodiversité) et de les valoriser au service des besoins premiers des habitants (alimentation, habitat, santé, énergie...). Les connaissances et savoir-faire des acteurs locaux ont contribué à construire la Biovallée. La marque "inclusive", que chacun peut s'approprier par un système de charte à points permet de transmettre et renforcer ces savoir-faire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Sites internet en lien avec les ateliers proposés

Atelier 1 :

Formation éco-récoltant forestier à Carmejane
> digne-carmejane.educagri.fr
Dryade > dryade26.org
D'arbrazed > darbrazed.com

Atelier 2 :

Terre de Liens > terredeliens.org
SCIC Bois deux mains > bois2mains.fr
Groupement de sauvegarde des feuillus du Morvan > autun.morvan.ecolog.free.fr

Atelier 3 :

SOS Forêt > sosforêts.wordpress.com
FRAPNA > frapna.org
Parc à bois du Luberon > parcduluberon.fr/Un-Parc-a-votre-service/Eco-construction/Cedre-et-cypres
ERE43 > ere43.fr

Atelier 4 :

Chenelet construction, scierie et palette du littoral > chenelet.org/spl
Collectif Bois d'ici > rondelledebois-latelierdesgouges.com
Les amis de la terre (information sur les achat de bois) > ecolo-bois.org
L'observatoire du métier de la scierie > chalayer-scierie.chez-alice.fr

Autres sites internet pertinents

Caravane Arbre (animations perchées) > caravanarbres.over-blog.com



Pro Silva France (sylviculture proche de la nature) > prosilva.fr
Débardage cheval environnement > debardage-cheval-environnement.com

A lire

"L'arbre qui cache la forêt" - Didier Carbinier / éd. Edisud

"Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière" - Marion Gosselin et Yoan Paillet / éd. Quae

"Biodiversité, naturalité, humanité : pour inspirer la gestion des forêts" - Valauri et al. / éd. Tec & Doc



"La peur de la nature" - François Terras-son / éd. Sang de la terre

"Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental" Robert Harrison / éd. Flammarion

"Utopie foncière" - Edgard Pisani / éd. Du Linteau

"Bûcheron : une profession d'homme des bois ?" Florent Schepens, ethnographiques.org, Numéro 4 - novembre 2003 [en ligne]

"Anastomose" (bulletin du RAF) > reseau-relier.org/Anastomoses-le-bulletin-du-Reseau

"Transrural Initiatives" de juillet 2010 > transrural-initiatives.org

"La charte des AMAP" > reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF

A visionner

Film : Tenter l'alternative... pour une gestion douce des forêts (contact RELIER)

Film : PEFC Le label qui cache la forêt > telemillevaches.net/?p=382

A écouter

Emissions des rencontres du RAF > reseau-relier.org/Entre-cimes-et-racines-Emissions

France Culture, émission Terre à Terre de Ruth Stégassy > franceculture.com/emission-terre-a-terre-les-forestiers-gerer-la-forêt-autrement-2010-10-02.html
franceculture.fr/emission-terre-a-terre-certification-bois-2010-10-09.html

ORGANISATION et REMERCIEMENTS

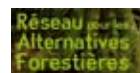


Créée en 2011 et opérant sur la Drôme, Dryade propose des moments de débat, d'échanges de pratiques et d'expérimentation pour favoriser l'autonomie locale en ressources forestières et la valorisation à long terme de la forêt. Avec le projet « De quel bois je me chauffe ? », elle expérimente de nouveaux modèles d'organisation pour le bois bûche, en suivant la logique des AMAP agricoles. Ainsi, elle accompagne des collectifs citoyens rassemblant propriétaires, forestiers et consommateurs.

10 rue Archinard, 26400 Crest
contact@dryade26.org – dryade26.org



Association de l'éducation populaire née en 1984, RELIER contribue à la résolution des problèmes rencontrés par les ruraux en diffusant les savoir-faire, connaissances et projets qui œuvrent pour des formes d'activité redonnant vie à la campagne. Après un chantier sur les pratiques alternatives en agriculture qui a donné naissance à des formations, des circuits courts et au mouvement Terre de Liens, RELIER s'intéresse aujourd'hui à l'habitat et à la forêt. Ce dernier chantier, le Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF), favorise depuis 2008 la coopération et transmission pour une gestion forestière écologiquement responsable et socialement solidaire.



Le RAF se développe au fil des rencontres et s'enrichit de nouvelles personnalités qui s'activent pour une forêt vivante. Ses actions sont principalement orientées vers le décloisonnement et la création de liens autour de la forêt, la caractérisation et le soutien au développement de pratiques alternatives en forêt, la formation aux techniques « douces » de gestion, l'achat de foncier forestier collectif et la sensibilisation. La charte du RAF est enfin disponible. Pour y accéder : reseau-relier.org/La-charte-du-RAF

1, rue Michelet, 12400 Saint Affrique
contact@reseau-relier.org
reseau-relier.org

RELIER, le RAF et Dryade tiennent à remercier la Biovallée et tous les partenaires financiers qui ont rendus possibles l'organisation de cette manifestation. Merci à l'ensemble des participants, témoins, intervenants, animateurs et rapporteurs qui ont contribué à la réussite de cette rencontre. Merci aux bénévoles et militants de nos collectifs, pour leur aide durant ce week-end et tout au long de l'année.

